

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG - HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRÊTE N° 24-2022

Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;
Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu l'arrêté préfectoral N° 99-608 du 17 mai 1999 ;
Vu la demande de l'association Accueil Ibie,

Arrête :

Article 1

L'association « Accueil Ibie » représentée par Monsieur Xavier BERTE, son Président, est autorisée à occuper le pré communal selon le balisage convenu et mis en place par l'association, la place devant la salle des fêtes, à l'occasion de la manifestation « Les Deuches en Ardèche » qui aura lieu samedi 22 mai et dimanche 23 mai 2022.

Article 2

La signalisation réglementaire et les mesures de sécurité seront mises en place par les soins et à la charge de l'association sus désignée, sous sa responsabilité, y compris les mesures sanitaires en vigueur en raison de la pandémie de la Covid 19.

Article 3

Une dégustation et une vente de produits régionaux sont autorisées au droit de la salle des fêtes conformément aux démarches administratives réalisées.

Article 4

Durant la manifestation, le stationnement dans le pré communal sera autorisé, à titre exceptionnel, pour les véhicules de collections sauf en cas de pluie,



Article 5

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire de SAINT MAURICE D'IBIE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve de Berg,
- Le Président de l'association « Accueil Ibie », Monsieur Xavier BERTE.

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information à Monsieur le Sous-Préfet de LARGENTIERE

Fait à Saint Maurice d'Ibie le 11 mai 2022 et publié ce même jour.

Pierre-Henri CHANAL
Maire